



RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

BEP 2025



TABLE DES MATIÈRES

I. LES COMPTES ANNUELS	3
A. Compte de résultats	5
B. Affectation et prélèvements	6
II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS	7
A. Commentaires de l'ACTIF	7
ACTIFS IMMOBILISES	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
B. Commentaires du PASSIF	9
CAPITAUX PROPRES.....	9
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	3
DETTES.....	3
C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	5
III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	9
IV. LES REGLES D'EVALUATION	10
ACTIF.....	10
PASSIF	15
COMPTE DE RESULTATS	15
V. LA LISTE DES GARANTIES	16
VI. LES MARCHES PUBLICS	17
VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	20
VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	23
A. Structure des intercommunales	23
B. Composition des instances.....	24
C. Réunion des instances.....	27
IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	28
X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	29
XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	33

I. LES COMPTES ANNUELS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		2025	2024
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	3 224 483	2 940 546
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	6 887	16 527
Immobilisations corporelles	22/27	3 122 899	2 826 223
<i>Terrains et constructions</i>	<i>22</i>	<i>2 415 898</i>	<i>2 380 008</i>
<i>Installations, machines et outillage</i>	<i>23</i>	<i>187 413</i>	<i>176 813</i>
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	<i>24</i>	<i>127 404</i>	<i>168 952</i>
<i>Location-financement et droits similaires</i>	<i>25</i>	-	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>26</i>	-	-
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>27</i>	<i>392 185</i>	<i>100 450</i>
Immobilisations financières	28	94 697	97 796
<i>Entreprises liées</i>	<i>280/1</i>	-	-
<i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	<i>282/3</i>	<i>15 650</i>	<i>15 650</i>
<i>Autres immobilisations financières</i>	<i>284/8</i>	<i>79 047</i>	<i>82 146</i>
<i>Actions et parts</i>	<i>284</i>	<i>78 767</i>	<i>81 866</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>285/8</i>	<i>280</i>	<i>280</i>
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	34 074 140	31 754 637
Créances à plus d'un an	29	-	-
<i>Créances commerciales</i>	<i>290</i>	-	-
<i>Autres créances</i>	<i>291</i>	-	-
<i>CREANCES LONG TERME - PAIEMENTS ETALES</i>	<i>292</i>	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
<i>Approvisionnements</i>	<i>30/31</i>	-	-
<i>En-cours de fabrication</i>	<i>32</i>	-	-
<i>Produits finis</i>	<i>33</i>	-	-
<i>Marchandises</i>	<i>34</i>	-	-
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	<i>35</i>	-	-
<i>Acomptes versés</i>	<i>36</i>	-	-
<i>Commandes en cours d'exécution</i>	<i>37</i>	-	-
Créances à un an au plus	40/41	7 435 391	4 822 294
<i>Créances commerciales</i>	<i>40</i>	<i>5 940 271</i>	<i>4 822 294</i>
<i>Autres créances</i>	<i>41</i>	<i>1 495 120</i>	-
Placements de trésorerie	50/53	25 216 368	25 813 440
<i>Actions propres</i>	<i>50</i>	-	-
<i>Autres placements</i>	<i>51/53</i>	<i>25 216 368</i>	<i>25 813 440</i>
Valeurs disponibles	54/58	816 483	891 085
Comptes de régularisation	490/1	605 897	227 819
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	37 298 623	34 695 184

PASSIF		2025	2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	18 014 735	17 679 775
Apport	10/11	70 913	70 163
<i>Disponible</i>	110	-	-
<i>Indisponible</i>	111	70 913	70 163
Plus-values de réévaluation	12	453 645	453 645
Réserves	13	15 105 513	15 105 513
<i>Réserves indisponibles</i>	130/1	32 493	32 493
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	32 493	32 493
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
<i>Réserves immunisées</i>	132	-	-
<i>Réserves disponibles</i>	133	15 073 020	15 073 020
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	1 807 884	1 413 967
Subsides en capital	15	576 780	636 487
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	10 800 140	10 857 081
Provisions pour risques et charges	160/5	10 800 140	10 857 081
<i>Pensions et obligation similaires</i>	160	10 800 140	10 857 081
<i>Charges fiscales</i>	161	-	-
<i>Grosses réparations et gros entretien</i>	162	-	-
<i>Obligations environnementales</i>	163	-	-
<i>Autres risque et charges</i>	164/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	8 483 748	6 158 327
Dettes à plus d'un an	17	3 000	3 000
<i>Dettes financières</i>	170/4	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	-	-
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	175	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	176	-	-
<i>Autres dettes</i>	178/9	3 000	3 000
Dettes à un an au plus	42/48	8 402 699	6 106 678
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	42	-	-
<i>Dettes financières</i>	43	1 032 539	-
<i>Dettes commerciales</i>	44	2 257 879	1 044 427
<i>Fournisseurs</i>	440/4	2 257 879	1 044 427
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	46	-	-
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	45	2 499 871	2 100 061
<i>Impôts</i>	450/3	529 548	172 640
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1 970 323	1 927 421
<i>Autres dettes</i>	47/48	2 612 411	2 962 189
Comptes de régularisation	492/3	78 049	48 650
TOTAL DU PASSIF	10/49	37 298 623	34 695 184

B. Compte de résultats

Compte de résultats		2025	2024
Ventes et prestations	70/76A	20 962 762	20 850 561
Chiffre d'affaires	70	3 852 661	4 333 752
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	17 053 014	16 480 983
Produits d'exploitation non récurrents	76A	57 087	35 826
Coût des ventes et prestations	60/66A	20 979 468	21 217 496
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
Achats	600/8	-	-
Stocks : réduction (augmentation)	609	-	-
Services et biens divers	61	3 849 799	4 121 985
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	16 824 283	16 444 624
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	350 879	345 142
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4	614	3 763
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-56 942	287 517
Autres charges d'exploitation	640/8	8 518	12 741
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	2 318	1 725
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-16 707	-366 936
Produits financiers	75/76B	474 316	605 596
Produits financiers récurrents	75	474 316	605 596
Produits des immobilisations financières	750	1 742	1 430
Produits des actifs circulants	751	412 329	544 083
Autres produits financiers	752/9	60 244	60 083
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	65/66B	6 617	3 389
Charges financières récurrentes	65	6 617	2 812
Charges des dettes	650	5 007	1 227
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	651	-	-
Autres charges financières	652/9	1 611	1 585
Charges financières non récurrentes	66B	-	577
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	450 992	235 271

Résultats		2025	2024
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	57 074	79 588
<i>Impôts</i>	<i>670/3</i>	<i>57 074</i>	<i>79 588</i>
<i>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</i>	<i>77</i>	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	393 917	155 683
<i>Prélèvements sur les réserves immunisées</i>	<i>789</i>	-	-
<i>Transfert aux réserves immunisées</i>	<i>689</i>	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	393 917	155 683

C. Affectation et prélèvements

Affectation		2025	2024
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1 807 884	1 413 967
<i>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</i>	<i>9905</i>	<i>393 917</i>	<i>155 683</i>
<i>Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent</i>	<i>14P</i>	<i>1 413 967</i>	<i>1 258 284</i>
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
<i>sur l'apport</i>	<i>791</i>	-	-
<i>sur les réserves</i>	<i>792</i>	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
<i>à l'apport</i>	<i>691</i>	-	-
<i>à la réserve légale</i>	<i>6920</i>	-	-
<i>aux autres réserves</i>	<i>6921</i>	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	14	1 807 884	1 413 967
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	-	-
<i>Rémunération du capital</i>	<i>694</i>	-	-
<i>Administrateurs ou gérants</i>	<i>695</i>	-	-
<i>Autres allocataires</i>	<i>696</i>	-	-

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Commentaires de l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations incorporelles** ont une valeur de 6.887 €. Cela concerne des licences informatiques.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 2.415.898 €, réparti sur :
 - le terrain et les bâtiments complexes
 - le Palais des expositions
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 187.413 € ;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale à une valeur nulle ;
- le matériel roulant s'élève à 127.404 €. Il se compose de 7 véhicules et de 3 vélos électriques.

Les **immobilisations en cours et acomptes versés** concernent les honoraires d'architectes et le début des travaux (désamiantage et faux plafond) pour le projet FEDER Namur Expo 2.0 Vert. Les travaux continueront dans le courant de l'année 2026. Les honoraires et travaux s'élèvent à 392.185 €.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 94.697 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 280 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 5.940.271 € essentiellement composé des subsides à recevoir.

Les **autres créances** s'élèvent à 1.495.120 € et concernent le projet Namur Au Fil de l'Eau.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant de 816.483 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 389.840 € de charge à reporter sur 2026 et 216.056 € de produits acquis pour 2025. Celles-ci concernent notamment la charge du mois de janvier 2026 pour la cotisation de responsabilisation, les factures d'assurance 2026, la facture de Corepro pour le subside de stratégie immobilière - POLLEC ainsi que les intérêts 2025 perçus en 2026.

B. Commentaires du PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible** en 2020, lequel s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur excepté pour les communes et CPAS limitrophes où la libération est de 100%.

Les apports sont valorisés à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

Durant l'exercice 2025, suite aux adaptations dans les Statuts coordonnées du 29.08.2024, d'autres affiliés de droit public (communes limitrophes, CPAS, zones de secours, etc.) peuvent souscrire à des parts B sur base de l'article 6:108 §2 du CSA :

§ 2. L'organe d'administration fait rapport à l'assemblée générale ordinaire sur l'émission d'actions nouvelles au cours de l'exercice précédent. Ce rapport contient au moins le nombre des actionnaires existants et nouveaux qui ont souscrit des actions nouvelles, le nombre et la classe d'actions auxquelles ils ont souscrit, le montant versé, la justification du prix d'émission, dans la mesure où cela n'est pas déterminé par les statuts et les autres modalités éventuelles. Les statuts peuvent prévoir que l'identité des actionnaires existants ou nouvellement admis soit également mentionnée.

Ces informations figurent dans le rapport de gestion ou, à défaut, dans un document à déposer en même temps que les comptes annuels, ou dans un rapport distinct qui est déposé et publié conformément les articles 2:8 et 2:14, 4°. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 6:70, § 2.

L'assemblée générale de décembre 2025 a approuvé les nouveaux membres suivants pour l'achat de 5 parts B d'une valeur de 25 € :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - La commune de Froidchapelle | - Le CPAS de Florennes |
| - La commune de Marche-en-Famenne | - Le CPAS de Rochefort |
| - La commune de Walhain | - Le CPAS de Sambreville |

4 550 parts Communes et CPAS 107 350 €

Parts	Montant	Parts	Montant
220 ANDENNE	5 500 2,00%	45 HAVELANGE	1 125 0,41%
64 ANHEE	1 600 0,58%	45 HOUYET	1 125 0,41%
67 ASSESSE	1 675 0,61%	169 JEMEPPE S/SAMBRE	4 225 1,54%
76 BEAURAING	1 900 0,69%	90 LA BRUYERE	2 250 0,82%
30 BIEVRE	750 0,27%	5 MARCHE-EN-FAMENNE	125 0,05%
45 CERFONTAINE	1 125 0,41%	128 METTET	3 200 1,16%
147 CINEY	3 675 1,34%	1 003 NAMUR	25 075 9,12%
129 COUVIN	3 225 1,17%	48 OHEY	1 200 0,44%
122 DINANT	3 050 1,11%	29 ONHAYE	725 0,26%
28 DOISCHE	700 0,25%	91 PHILIPPEVILLE	2 275 0,83%
155 EGHEZEE	3 875 1,41%	110 PROFONDEVILLE	2 750 1,00%
74 FERNELMONT	1 850 0,67%	119 ROCHEFORT	2 975 1,08%
68 FLOREFFE	1 700 0,62%	5 ROCHEFORT (CPAS)	125 0,05%
106 FLORENNES	2 650 0,96%	277 SAMBREVILLE	6 925 2,52%
5 FLORENNES CPAS	125 0,05%	5 SAMBREVILLE (CPAS)	125 0,05%
101 FOSSES LA VILLE	2 525 0,92%	75 SOMBREFFE	1 875 0,68%
5 FROIDCHAPELLE	125 0,05%	51 SOMME-LEUZE	1 275 0,46%
43 GEDINNE	1 075 0,39%	56 VIROINVAL	1 400 0,51%
242 GEMBLoux	6 050 2,20%	28 VRESSE/SEMOIS	700 0,25%
69 GESVES	1 725 0,63%	162 WALCOURT	4 050 1,47%
61 HAMOIS	1 525 0,55%	89 YVOIR	2 225 0,81%
58 HASTIERE	1 450 0,53%	5 WALHAIN	125 0,05%

6 706 parts Province de Namur 167 650 € 60,96%

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible de 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté des exercices précédents et du bénéfice de 393.917 € de l'exercice 2025 à affecter.

Les **subsidés en capital** de 576.780 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP et le subside pour la chaudière biomasse. Ceux-ci sont sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € pour le nouveau BEP et 200.000 € pour la chaudière biomasse dont les amortissements suivent le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 18.014.735 €. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 10.800.140 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pension futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation complémentaire a été actée à concurrence de 365.000 € en 2025. En plus des dotations, il y a également eu une utilisation de 421.942 € correspondant aux versements réalisés en 2025 à l'ONSS.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** comprennent des autres dettes pour un montant de 3.000 € correspondant à une caution.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 8.402.699 € et regroupent principalement :

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** d'un montant de 2.499.871 € reprennent principalement l'ONSS et une partie du précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

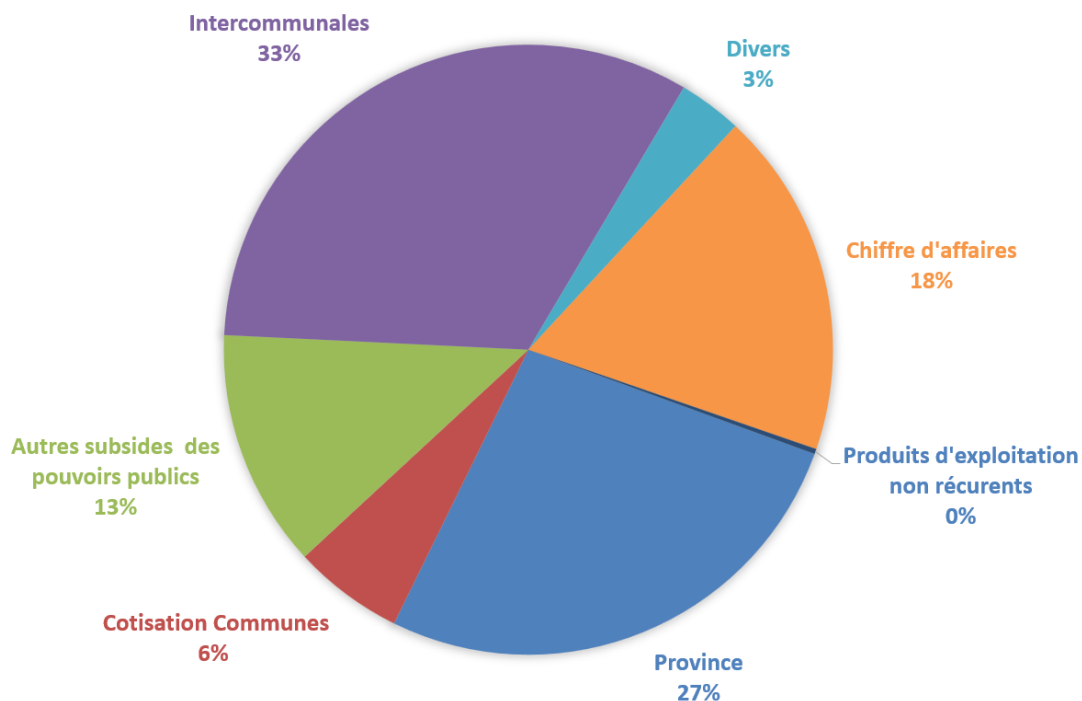
Les **autres dettes** d'un montant de 2.612.411 € reprennent principalement les avances de trésorerie de la Région Wallonne, versées au BEP dans le cadre des programmes Pollec Stratégie

Immobilière, l'animation FEDER, le projet facilitateur de symbiose industrielle et les avances reçues dans le cadre des travaux de Namur au Fil de l'Eau ayant commencé début de l'année 2025.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 78.049 € principalement composés de précompte mobilier à imputer sur les intérêts des comptes de placements.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 20.962.762 €.



L'année 2025 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 3.852.661 € contre 4.333.752 € en 2024.

Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

Suite à la saturation des réseaux d'électricité, le BEP Expansion a vu ses ventes de terrains diminué fortement ce qui implique une baisse importante des frais de gestion par le BEP dans ce cadre.

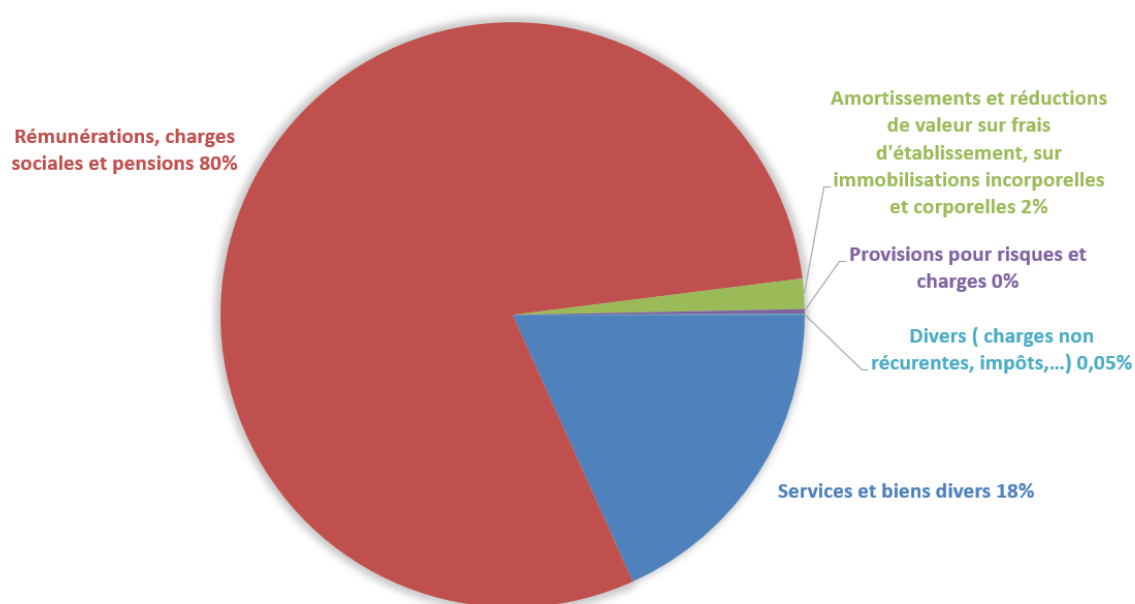
Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 17.053.014 € en 2025 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 1.228.677 € ;
- la cotisation statutaire et le subside Province pour 5.600.492 € ;

- Cotisation 2025 3.960.431 €
- Subside pour l'intercommunale 1.640.061 €
- autres subsides des pouvoirs publics tels que les Programmes Européens, Région Wallonne, Province essaimage, pour 2.647.843 € ;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 6.868.929 € ;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations, ...) pour 707.072 €.

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 57.087 € en 2025 et sont composés d'une régularisation actée suite au calcul du prorata définitif de la TVA

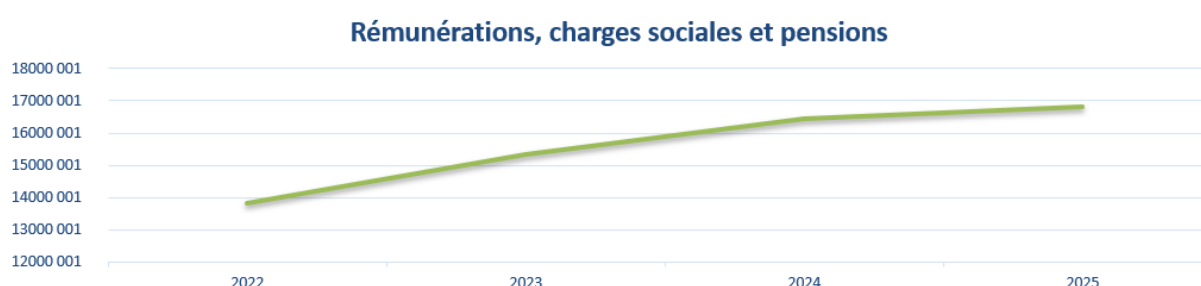
Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 20.979.468 € en 2025.



Les services et biens divers d'un montant 3.849.799 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ... ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- Les frais exposés dans le cadre de la digitalisation du BEP qui sont entièrement pris en charge.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 16.824.283 €.



	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'effectif moyen	133,9 ETP	138,2 ETP	141,9 ETP	146,7 ETP	151,4 ETP

La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 350.879 € en 2025.

Une réduction de valeurs a été acté sur les créances commerciales pour 614 €.

Les provisions pour risques et charges comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à -56.942 € en 2025, il se compose d'une dotation aux provisions de 365.000 € et d'une reprise de provisions de 421.942 € correspondant au montant réclamé et payé à l'ONSSAPL. Le montant total de la provision actuelle est de 10.800.140 €. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

Notons que depuis le 01/01/2024, les cotisations de responsabilisation sont versées directement à l'ONSSAPL par l'intermédiaire du secrétariat social Group S auprès duquel le BEP est affilié.

Les **produits financiers** s'élèvent à 474.316 € en 2025. Ils sont composés :

- des produits des actifs circulants pour un montant de 412.329 €, majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.
- des autres produits financiers majoritairement composés d'amortissements de subsides sur le bâtiment du BEP.

Les **charges financières** s'élèvent à 6.617 € en 2025 et se composent principalement des intérêts sur les leasings (copieurs-voiture).

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 450.992 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 57.074 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 53.326 € ;
- de charges fiscales pour 2025 à l'impôt des personnes morales de 3.748 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une 1^{ère} procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans. Une procédure de renouvellement a été introduite en décembre 2024 auprès du

service des décisions anticipées en vue de continuer à bénéficier du régime IPM. Celle-ci a été acceptée et confirme que l'intercommunale reste pour une nouvelle période de 5 ans soumise à l'impôt des personnes morales.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2025 est de 393.917 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société. Par suite de la mise en place du nouveau gouvernement wallon issu des élections régionales, une attention particulière est portée sur les subventions perçues et essentielles à l'activité de l'intercommunale. Ce point a fait l'objet d'un suivi continu en 2025 et se poursuivra en 2026.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) *ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT*

Néant

e) *SUCCURSALES DE LA SOCIETE*

Néant

f) *JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE*

Néant

g) *UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) *CONFLIT D'INTERET*

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages

Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
---	--	---------------

Petit outillage	de 3 à 5 ans
-----------------	--------------

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion et vélos		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours

d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2025
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

VI. LES MARCHES PUBLICS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2023, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de travaux	Namur, Province au Fil de l'Eau - Andenne	PNAPP	PN	21/01/2025	126.668,40 €	KRINKELS SA - Rue Emile Pathé 410 à 1190 Forest
Marché de services	Centrale d'achat - Audits énergétiques UREBA	PO	/	21/01/2025	391.100,00 €	*Lot 1 : E-NOVA, Chemin de Thulin 61 à 7370 Dour *Lot 2 : A+ CONCEPT SPRL, Parc d'Affaires Zénobe Gramme, Square des Conduites d'Eau 3-4, 4020 Liège
Marché de services	Accord-cadre d'expertise en transition énergétique	PNSPP	/	18/02/2025	100.750,00 €	WATT ELSE SRL, Rue Du Jauviat 20 à 5530 Yvoir
Marché de services	Mise à disposition compétences réseau informatique	PNSPP	/	18/02/2025	135.168,00 €	NETLEAF, Antwerpsesteenweg 18-0.1.1 à 2840 Rumst
Marché de travaux	Namur, Province au Fil de l'Eau - Aménagement du Quai des Joghiers à Namur	PNAPP	PN	25/03/2025	217.093,55 €	TEGEC, Avenue de l'Expansion, 11 à 4432 Alleur
Marché de services	Missions de services juridiques en matière de droit social	PNSPP	/	25/03/2025	71.250,00 €	Younity, Avenue Herrmann-Debroux 54 à 1160 Bruxelles
Marché de fournitures	Comptabilité énergétique dans le cadre des stratégies immobilières	PO	PE	25/03/2025	429.319,00 €	*Lot 1 : Advizeo, enregistré à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 808452833, 2 cour de l'île Louviers à 75004 PARIS *Lot 2 : Advizeo, enregistré à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 808452833, 2 cour de l'île Louviers à 75004 PARIS
Marché de services	Accord-cadre en conseils immobiliers	PNSPP	/	25/03/2025	142.200,00 €	Isis Consult, Rue de l'île 1A à 5537 Anhée
Marché de services	Collaboration pour l'élaboration de schémas de développement communaux pour des communes de l'arrondissement de Dinant en province de Namur	PNSPP	/	20/05/2025	86.400,00 €	IMPACTS SRL, rue des Chasseurs Ardennais 32, 6880 Bertrix
						Métamorphoses Urbaines SAS – XMU SRL, Avenue de la Pairelle 8, 5000 Namur
						RENOTEC SA, Winkelomsheide 229 à 2440 Geel
						Métamorphoses Urbaines SAS – XMU SRL, Avenue de la Pairelle 8, 5000 Namur
Marché de services	Maintenance adaptative et évolutive des outils de digitalisation des rapports financiers du département Comptabilité et Finances	PNSPP	/	20/05/2025	139.400,00 €	BIZZDEV SA, Chaussée D'antoin 55 à 7500 Tournai
Marché de services	Désignation d'un commissaire réviseur pour la période 2025-2027	PNSPP	/	17/06/2025	29.030,00 €	F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur

Marché de travaux	Namur, Province au fil de l'eau - Aménagement d'un espace de convivialité en bord de Sambre pour le site de Auvelais (Sambreville)	PNAPP	PN	17/06/2025	Marché de services	Collaboration pour l'élaboration de schémas de développement communaux pour des communes de l'arrondissement de Namur en province de Namur
Marché de travaux	Namur, Province au Fil de l'Eau - Fabrication, fourniture et pose de la signalétique	PNAPP	PN	15/07/2025	Marché de travaux	Namur Expo 2.Vert - Marché de travaux de désamiantage faux-plafond Hall 1
Marché de services	Collaboration pour l'élaboration de schémas de développement communaux pour des communes de l'arrondissement de Philippeville	PNSPP	/	26/08/2025	Marché de services	Collaboration pour l'élaboration de schémas de développement communaux pour des communes de l'arrondissement de Namur
Marché de services	Mise à disposition de compétences Azure	PNSPP	/	26/08/2025	132.750,00 €	NSI IT Software & Services, Chaussée De Bruxelles 174A à 4340 Awans
Marché de travaux	Namur, Province au Fil de l'Eau - Construction d'une halte fluviale et d'un espace d'accueil touristique à Floreffe	PNAPP	PN	26/08/2025	412.255,80 €	CHIMSCO, Rue du Parc Industriel d'Achène 2, à 5590 Ciney
Marché de services	Missions en stabilité et techniques spéciales	PNSPP	/	26/08/2025	130.350,00 €	OPTIBIM SRL, Rue de Fleurus, 87 à 5030 Gembloux
Marché de services	Désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail pour les collaborateurs de BEP Environnement, du BEP et de la Ressourcerie Namuroise	PNSPP	/	16/09/2025	191.354,79 €	COHEZIO, Boulevard Bischoffsheim 1-8 à 1000 Bruxelles
Marché de services	Mise à disposition d'une plateforme permettant l'évaluation des risques de cybersécurité	PNSPP	/	16/09/2025	59.561,59 €	Board of Cyber, 7 avenue de la Cristallerie, à 92310 Sèvres
Marché de services	Conseils fiscaux	PNSSP	/	16/09/2025	136.000,00 €	PwC Business Advisory Services scrl, Woluwedal 18 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe
Marché de services	Désignation d'un Délégué à la Protection des Données	PNSPP	/	18/11/2025	118.908,00 €	Octogone Consulting SRL, Chemin du Cyclotron 6 à 1348 Louvain-la-Neuve
Marché de services	Mise à disposition de compétences Power Platform	PNSPP	/	18/11/2025	113.400,00 €	Orange Business Digital Belgium, Avenue du Bourget 3 à 1140 Evere

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences des séances formatives des Conseils d'administration :

Du 2 avril ayant pour objet « Présentation du Plan stratégique 2026-2028 » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Arnaud	Allard
France	Collet
Groupe Province	
Marina	Mont
Pierre	Rondiat
Pauline	Targez
Jean-Marc	Van Espen

Du 20 mai ayant pour objet « Présentation de l'étude SAR » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Arnaud	Allard
France	Collet
Nathalie	Demanet
Luc	Frère
Pascal	Jacquiez
Gauthier	Le Bussy
Betty	Hainaut
Cédric	Leclercq
Lionel	Naomé
Arnaud	Paulet

Groupe Province	
Tessa	Bwandinga
Hugues	Doumont
Hélène	Lebrun
Marina	Mont
Pauline	Targez
Khalid	Tory
Pierre	Rondiat
Jean-Marc	Van Espen

Du 26 juin ayant pour objet « Historique des Métiers du BEP » :

Groupe Province	
Prénom	Nom
Marina	Mont
Jean-Marc	Van Espen

Du 26 août ayant pour objet « Parcs d'activités économiques – Dossiers en cours sur le plan aménagement du territoire et reconnaissance » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Arnaud	Allard
Anne	Barzin
Charlotte	Bazelaire
Natalie	Demagnet
Julie	Dupont
Luc	Frère
Alain	Goda
Pascal	Jacquiez
Pierre	Lamotte
Cédric	Leclercq
Eliane	Tillieux

Groupe Province	
Pauline	Dessambre
Hélène	Lebrun
Valérie	Lecomte
Marina	Mont
Pierre	Rondiat
Khalid	Tory
Jean-Marc	Van Espen

Du 2 septembre ayant pour objet « Présentation du Plan stratégique 2026-2028 » :

Groupe Province	
Prénom	Nom
Etienne	Bertrand
Pauline	Dessambre
Jean-Marc	Van Espen

Du 8 septembre ayant pour objet « Gouvernance » :

Groupe Province	
Prénom	Nom
Jean-Marc	Van Espen

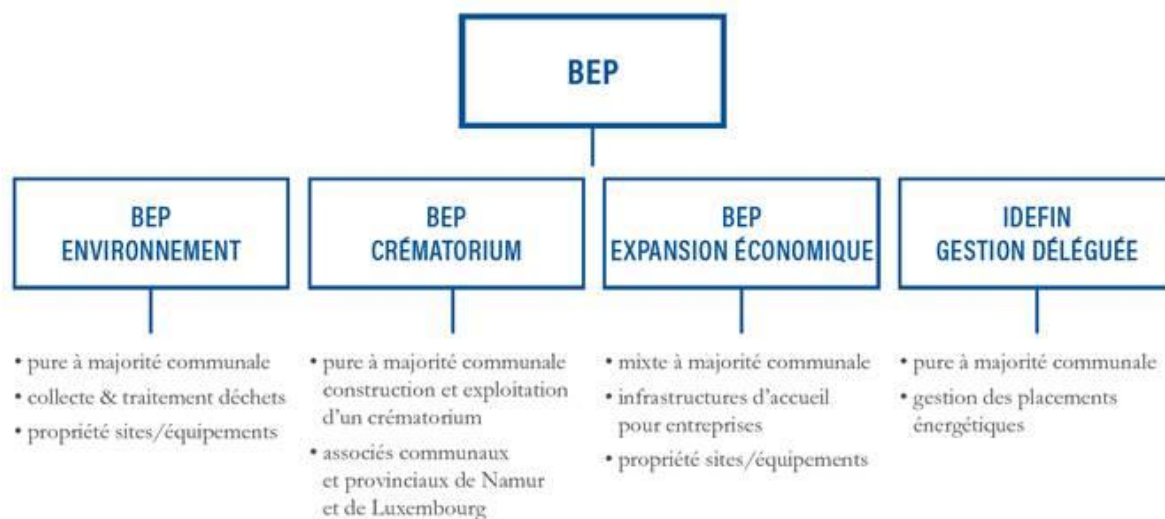
Du 23 septembre ayant pour objet « Gouvernance » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Nathalie	Demanet
Groupe Province	
Etienne	Bertrand

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Composition des instances

Période allant du 1er janvier 2025 au 16 juin 2025 :

■ Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Allard Arnaud	Commune
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune
Administrateurs	Bwandiga Tessa	Province
	Collet France	Commune
	Demanet Nathalie	Commune
	Doumont Hugues	Commune
	Frère Luc	Commune
	Hainaut Betty	Commune
	Le Bussy Gauthier	Commune
	Lebrun Hélène	Province
	Leclercq Cédric	Commune
	Mont Marina	Province
	Naomé Lionel	Commune
	Paulet Arnaud	Commune
	Rondiat Pierre	Province
	Targez Pauline	Province
	Thoron Stéphanie	Commune
	Tillieux Stéphanie	Commune
	Tory Khalid	Province
	Van Espen Jean-Marc	Province
Observateurs	Carboni Sébastien	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

Période allant du 17 juin 2025 au 31 décembre 2025 :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Allard Arnaud	Commune
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune
Administrateurs	Barzin Anne	Province
	Bazelaire Charlotte	Commune
	Bertrand Etienne	Commune
	Collet France	Commune
	Demagnet Nathalie	Commune
	Dessambre Pauline	Province
	Dupont Julie	Commune
	Frère Luc	Commune
	Goda Alain	Commune
	Lamotte Pierre	Commune
	Lebrun Hélène	Province
	Leclercq Cédric	Commune
	Lecompte Valérie	Province
	Mont Marina	Province
	Rondiat Pierre	Province
	Tillieux Stéphanie	Commune
	Tory Khalid	Province
	Van Espen Jean-Marc	Province
Observateurs	Carboni Sébastien	
	Le Bussy Gauthier	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

- Composition du Comité d'Audit :

Période allant du 1er janvier 2025 au 16 juin 2025 :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Dupont Julie
	Demanet Nathalie
	Lebrun Hélène
	Naomé Lionel
	Tory Khalid

Période allant du 17 juin 2025 au 31 décembre 2025 :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Dupont Julie
	Frère Luc
	Goda Alain
	Lebrun Hélène
	Rondiat Pierre

- Composition du Comité de rémunération :

Période allant du 1er janvier 2025 au 16 juin 2025 :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Collet France
	Demanet Nathalie
	Lebrun Hélène
	Naomé Lionel
	Tory Khalid

Période allant du 17 juin 2025 au 31 décembre 2025 :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Dupont Julie
	Frère Luc
	Lamotte Pierre
	Lebrun Hélène
	Rondiat Pierre

C. Réunion des instances

L'Assemblée Générale s'est réunie les 17 juin (ordinaire et extraordinaire) et 16 décembre 2025.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 21 janvier, 18 février, 25 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 26 août, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2025.

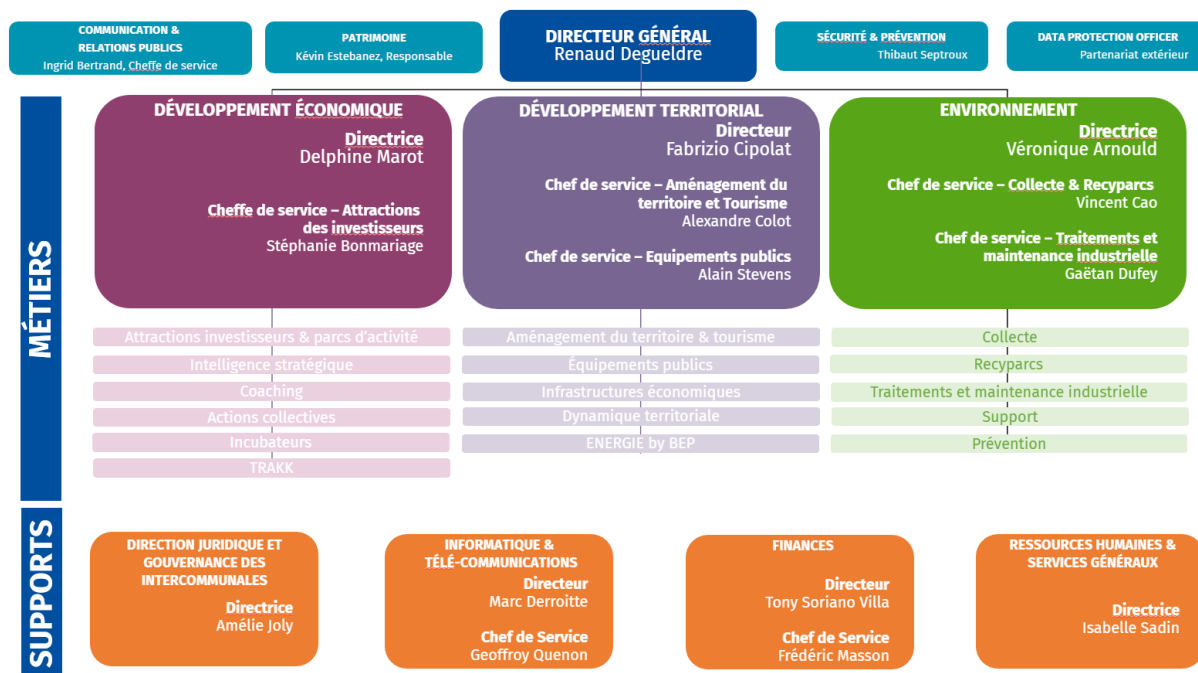
Le Comité d'audit s'est tenu les 8 avril et 7 octobre 2025.

Le Comité de rémunération s'est réuni les 25 mars et 7 octobre 2025.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;
- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie circulaire ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;

- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
 - proposer **des services d'accompagnement stratégiques de proximité** aux entreprises afin de favoriser leur croissance et leur compétitivité ainsi que de renforcer l'innovation et la transition durable des entreprises locales. ;
 - **établir un diagnostic 360° visant à définir les priorités de développement de l'entreprise et établir une feuille de route pour réaliser un accompagnement personnalisé contractualisé avec l'entreprise. Ce contrat de partenariat** précise l'offre de services qui est proposée ;
 - spécialiser l'offre de service dans la gestion financière, le marketing, l'innovation, la digitalisation/l'innovation numérique, le management, la communication, et la transition (bas carbone, ESG, ...) ;
 - aider le tissu économique namurois à renforcer sa capacité d'adaptation et à construire les modèles de demain, de manière concrète, durable. Positionner le TRAKK comme accélérateur de transitions.... durabilité, management, numérique.
 - Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
 - Aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).

- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
 - développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
 - accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets publics (urbanisme, équipements, espaces publics, ...);
 - mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques **du territoire** en vue de renforcer son attractivité ;
 - favoriser la **dynamique numérique territoriale**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes;
 - augmenter la **résilience au changement climatique et participer à la réduction des gaz à effet de serre** par des actions environnementales, l'accompagnement des acteurs locaux, des projets de rénovation de bâtiments publics et le développement des énergies renouvelables.

- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :
 - mener des actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets auprès du grand public ;
 - proposer à l'ensemble du territoire un service de collectes multifilières performant ;
 - moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs ;
 - optimiser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
 - proposer une expertise et des services en matière environnementale aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;
- Avec Easyfairs S.A. pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES			BUDGETS				
Approuvés			Dépenses	Approuvés	Prévisionnels		
2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029
-15 323 552€	-15 288 655€	-16 325 836€	Frais de personnel	-17 783 191€	-18 511 311€	-18 847 837€	-18 972 675€
-4 673 942€	-5 026 272€	-4 087 978€	Service généraux	-3 975 507€	-4 063 932€	-4 019 625€	-4 255 342€
-25 107€	-125 775€	-315 218€	Palais des expositions	-6 683 427€	-3 662 408€	-372 849€	-374 137€
-10 733€	-26 391€	-23 571€	Département Environnement	-18 694€	-24 633€	-25 125€	-25 628€
-1 109 160€	-1 296 758€	-1 266 730€	Département Territorial	-2 388 323€	-876 008€	-1 415 977€	-607 866€
-137 595€	-86 634€	-107 739€	Département Economique	-254 275€	-171 145€	-174 341€	-152 610€
-21 280 089€	-21 850 485€	-22 127 072€		-31 103 417€	-27 309 436€	-24 855 754€	-24 388 258€

Approuvés			Recettes	Approuvés	Prévisionnels		
2023	2024	2025		2026	2027	2028	2029
108 957€	63 522€	103 030€	Frais de personnel	45 760€	15 300€	15 300€	15 300€
6 989 201€	9 665 326€	9 735 140€	Service généraux	9 801 772€	9 869 103€	9 816 760€	9 966 114€
63 524€	61 052€	363 942€	Palais des expositions	6 743 479€	3 621 760€	127 210€	129 753€
4 890 562€	5 275 771€	5 630 672€	Département Environnement	6 169 019€	6 535 861€	6 726 043€	6 773 667€
3 816 043€	4 731 058€	4 372 979€	Département Territorial	5 647 782€	4 337 417€	5 165 019€	4 477 862€
3 564 608€	2 229 740€	2 205 026€	Département Economique	2 713 206€	2 765 082€	2 727 302€	2 869 906€
19 432 895€	22 026 469€	22 410 788€		31 121 018€	27 144 523€	24 577 634€	24 232 603€

COMPTES ANNUELS

BEP 2025



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Bureau Economique de la Province de Namur**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0219.802.592DATE **29-08-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ :☒ les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴approuvés par l'assemblée générale du **16-06-2026**☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **40**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.² Mention facultative.³ Cocher les cases ad-hoc.⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DEMANET Nathalie

Rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Mandat: Administrateur

FRERE Luc

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

JACQUIEZ Pascal

Rue de la Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

LE BUSSY Gauthier

Rue de la Bouteille 9, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Autre fonction, fin: 17/06/2025

LECLERCQ Cédric

Grand Rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Mandat: Administrateur

MATHEN Denis

Place Saint-Aubain 2, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Autre fonction

MEERHAEGHE Isabelle

Rue Destrée 60, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Autre fonction

NAOME Lionel

Chaussée des Alpinistes 16, boîte A, 5500 Dinant, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

PAULET Arnaud

Chemin de Dinant 36, boîte C, 5351 Haillot, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

RONDIAT Pierre

Rue de Sommière 4, boîte C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Mandat: Administrateur

VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

TORY Khalid

Rue de la Sapinette 14, 5020 Suarlée, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

THORON Stéphanie

Rue de la Station 179, 5190 Moustier-Sur-Sambre, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

DOUMONT Hugues

Rue du Repos 1, boîte B, 5300 Landenne-Petit-Waret, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

MONT Marina

Rue Grande 58, 5575 Vencimont, Belgique

Mandat: Administrateur

LEBRUN Hélène

Les Rêches-voies 7, 5561 Celles, Belgique

Mandat: Administrateur

TARGEZ Pauline

Isabelle Brunelle 7, 5380 Noville-Les-Bois, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

BWANDINGA Tessa

Gameda 18, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

Tillieux Eliane

De La Jonquière 20, 5020 Champion, Belgique

Mandat: Administrateur

Hainaut Betty

Gironfontaine 16, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

COLLET France

Saint-Georges 21, 5660 Gonrieux, Belgique

Mandat: Administrateur

ALLARD Arnaud

Rue de Mont les Champs 214, boîte 2, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

BERTRAND Etienne

Rue du Comté 75, 5140 Ligny, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

DESSAMBRE Pauline

Rue du Pommier Sauvage 3, 5100 Wierde, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

LECOMTE Valérie

Chemin de Valenne 3, 5377 Nettine, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

DUPONT Julie

Rue du Chaunois 1, boîte B, 5340 Faulx-les-Tombes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

BAZELAIRE Charlotte

Rue Léanne 3, boîte Q, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

BARZIN Anne

Val des Rois 16, 5100 Wépion, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

LAMOTTE Pierre

Rue de Charleville 39, 5575 Gedinne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

GODA Alain

Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL 0413343922

Rue du Fort d'Andoy 3, 5100 Wierdes, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire, fin: 17/06/2025

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Rue du Fort d'Andoy 3 5100 Wierdes Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

F.C.G. REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Nannine, Belgique

Numéro de membre: B00164

Mandat: Commissaire, début: 17/06/2025

Représenté par:

1 RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49 5100 Nannine Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A01931

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
- Participations
- Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Participations
- Créances
- Autres immobilisations financières
- Actions et parts
- Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	3.224.483	2.940.546
6.2	21	6.887	16.527
6.3	22/27	3.122.899	2.826.223
	22	2.415.898	2.380.008
	23	187.413	176.813
	24	127.404	168.952
	25		
	26		
	27	392.185	100.450
6.4 / 6.5.1	28	94.697	97.796
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3	15.650	15.650
	282	15.650	15.650
	283		
	284/8	79.047	82.146
	284	78.767	81.866
	285/8	280	280

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>34.074.140</u>	<u>31.754.637</u>
Créances à plus d'un an		29	0	0
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.435.391	4.822.294
Créances commerciales		40	5.940.271	4.822.294
Autres créances		41	1.495.120	0
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	25.216.368	25.813.440
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	25.216.368	25.813.440
Valeurs disponibles		54/58	816.483	891.085
Comptes de régularisation	6.6	490/1	605.897	227.819
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	37.298.623	34.695.184

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>18.014.735</u>	<u>17.679.775</u>
Apport	6.7.1	10/11	70.913	70.163
Disponible		110		
Indisponible		111	70.913	70.163
Plus-values de réévaluation		12	453.645	453.645
Réserves		13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles		130/1	32.493	32.493
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.493	32.493
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.807.884	1.413.967
Subsides en capital		15	576.780	636.487
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>10.800.140</u>	<u>10.857.081</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	10.800.140	10.857.081
Pensions et obligations similaires		160	10.800.140	10.857.081
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>8.483.749</u>	<u>6.158.327</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	3.000	3.000
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	3.000	3.000
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	8.402.699	6.106.678
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	1.032.539	0
Etablissements de crédit		430/8	1.032.539	0
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.257.879	1.044.427
Fournisseurs		440/4	2.257.879	1.044.427
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.499.871	2.100.061
Impôts		450/3	529.548	172.640
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.970.323	1.927.421
Autres dettes		47/48	2.612.411	2.962.189
Comptes de régularisation	6.9	492/3	78.049	48.650
TOTAL DU PASSIF		10/49	37.298.623	34.695.184

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	20.962.762	20.850.561
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.852.661	4.333.752
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	17.053.014	16.480.983
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	57.087	35.826
Coût des ventes et des prestations		60/66A	20.979.468	21.217.496
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.849.799	4.121.985
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	16.824.283	16.444.624
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	350.879	345.142
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	614	3.763
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-56.942	287.517
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	8.518	12.741
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	2.318	1.725
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-16.707	-366.936

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
Produits financiers		75/76B	474.316	605.596	
Produits financiers récurrents		75	474.316	605.596	
Produits des immobilisations financières		750	1.742	1.430	
Produits des actifs circulants		751	412.329	544.083	
Autres produits financiers	6.11	752/9	60.244	60.083	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B			
Charges financières		65/66B	6.617	3.389	
Charges financières récurrentes	6.11	65	6.617	2.812	
Charges des dettes		650	5.007	1.227	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651			
Autres charges financières		652/9	1.611	1.585	
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		577	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	450.992	235.271	
Prélèvement sur les impôts différés		780			
Transfert aux impôts différés		680			
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	57.074	79.588
Impôts		670/3	57.074	79.588	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77			
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	393.917	155.683	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789			
Transfert aux réserves immunisées		689			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	393.917	155.683	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.807.884	1.413.967
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	393.917	155.683
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.413.967	1.258.284
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.807.884	1.413.967
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	31.425
8022		
8032		
8042		
8052	31.425	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.898
8072	9.640	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	24.538	
211	<u>6.887</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.777.711
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	270.932	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	10.048.643	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.585.043
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.585.043	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.982.746
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	235.042	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	13.217.788	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>2.415.898</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	826.765
8162	75.248	
8172		
8182		
8192	902.013	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	649.952
8272	64.649	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	714.600	
(23)	187.413	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	742.947
8163		
8173	13.572	
8183		
8193	729.375	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	573.995
8273	41.548	
8283		
8293		
8303	13.572	
8313		
8323	601.971	
(24)	127.404	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	100.450
8166	291.735	
8176		
8186		
8196	392.185	
8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
8246		
8256		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8276		
8286		
8296		
8306		
8316		
8326		
(27)	392.185	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.400

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

19.400

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

xxxxxxxxxxxxxxx

3.750

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

3.750

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

15.650

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	93.021

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

12.395

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

80.626

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

xxxxxxxxxxxxxxx

11.155

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

-9.296

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

1.859

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

78.767

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

xxxxxxxxxxxxxxx

280

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

280

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
BEP Expansion Economique SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2024	EUR	64.263.935	1.436.459
BEP Environnement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2024	EUR	36.182.401	2.375.288
BEP Crématorium SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2024	EUR	423.150	17.590
INASEP SCRL Société coopérative à responsabilité limitée rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790	Parts A	100	1,20	0,00	31/12/2024	EUR	53.288.869	2.155.125
	Parts B	100	0,00	0,00				
Gembloux - Valorisation Société anonyme Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2022	EUR	55.149	-545

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Wallonie Développement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vriethoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2024	EUR	32.481	3.874
Ressourcerie Namuroise SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2024	EUR	852.859	5.151
IMIO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248	Part C	1	0,00	0,00	31/12/2024	EUR	730.609	238.115
ETHIASCO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Croisiers 24 24 4000 Liège Belgique 0402.370.054	Parts A	5	0,04	0,00	31/12/2024	EUR	236.766.934	10.312.137
Trans&Wall Société coopérative (ancien statut) Rue Malevé 5 5300 Andenne Belgique 0739.943.615	A	500	0,02	0,00	31/12/2024	EUR	9.417.352	4.259.291

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé
 Actions et parts – Montant non appelé
 Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
 d'un mois au plus
 de plus d'un mois à un an au plus
 de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	6.500.000	4.500.000
8681	6.500.000	4.500.000
8682		
8683		
52	0	2.400.000
8684		
53	18.716.368	18.913.440
8686	4.750.000	5.300.000
8687	13.966.368	13.613.440
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter - factures 2025 concernant 2026
 Produits acquis - intérêts/factures/subsides 2025 perçus en 2026

Exercice
389.840
216.056

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXX 70.913	70.163
8790 87901 8791 87911	750	

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	11.256

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	3.000
8912	3.000
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	525.799
450	3.749
9076	
9077	1.970.323

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer (précompte sur compte Belfius Invest et First et honoraires réviseur)

Exercice
78.049

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Frais de gestion sur ventes et patrimoine

Honoraires (principalement clients publiques)

Autres prestations (traductions, ...)

Ventilation par marché géographique

Belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	643.658	1.328.954
	3.125.201	2.929.700
	83.802	75.099
	3.852.661	4.333.752
740	16.345.942	15.669.365
9086	157	157
9087	151,4	146,7
9088	216.772	210.383
620	11.244.673	10.453.667
621	3.350.548	3.142.259
622		
623	2.229.063	2.848.699
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-56.942	287.517
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	614	3.763
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		287.517
Utilisations et reprises		9116	56.942	
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	8.501	12.741
Autres		641/8	17	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,2	0,6
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	530	1.132
Frais pour la société		617	13.532	41.781

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecarts de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	59.707	59.707
9126		
754		
	537	375
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654	15	0
655		
	1.596	1.585

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	57.087	35.826
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	57.087	35.826
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	12.690	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	44.397	35.826
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	2.318	2.302
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	2.318	1.725
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	2.318	1.725
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		577
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		577
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	57.074
9135	53.326
9136	
9137	3.749
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	788.903	775.626
9146	1.370.018	1.159.696
9147	3.147.663	2.953.912
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	15.650	15.650
9262	15.650	15.650
9272		
9282		
9292	21.752	81.177
9302		
9312	21.752	81.177
9352		0
9362		
9372		0

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	102.784
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.786
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0219.802.592	C-app 6.19
----	--------------	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation se trouvent dans le rapport de gestion.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 999 00

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
Temps plein		1001	128,1	77,0	51,1
Temps partiel		1002	27,6	7,0	20,6
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003	149,9	82,6	67,3
Nombre d'heures effectivement prestées					
Temps plein		1011	185.080	111.915	73.165
Temps partiel		1012	31.691	8.349	23.342
Total		1013	216.771	120.264	96.507
Frais de personnel					
Temps plein		1021	14.364.573	8.686.037	5.678.536
Temps partiel		1022	2.459.711	647.965	1.811.745
Total		1023	16.824.283	9.334.002	7.490.281
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	146,7	80,0	66,7
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	210.382	116.443	93.939
Frais de personnel		1023	16.444.624	9.101.795	7.342.829
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033	238.716	127.873	110.843

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	130	27	151,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	128	26	148,8
Contrat à durée déterminée	111	2	1	2,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	76	8	82,4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	20	4	23,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	31	1	31,9
de niveau universitaire	1203	25	3	27,5
Femmes	121	54	19	69,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	4	10,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	15	8	21,7
de niveau universitaire	1213	31	7	36,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7	1	7,8
Employés	134	117	26	137,6
Ouvriers	132	4		4,0
Autres	133	2		2,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	530	
Frais pour la société	152	13.532	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	13	3	15,2
210	12	2	13,6
211	1	1	1,6
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	13	3	15,1
310	10	2	11,6
311	2	1	2,5
312			
313	1		1,0
340			
341			
342	4	1	4,8
343	9	2	10,3
350			

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	46	5811	43
5802	803	5812	898
5803	72.554	5813	77.401
58031	72.554	58131	77.401
58032		58132	
58033		58133	
5821	20	5831	35
5822	36	5832	64
5823	3.357	5833	3.283
5841	4	5851	
5842	3.968	5852	
5843	40.320	5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR



BEP 2025

B.E.P. NAMUR SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC « Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur » (la Société), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 17 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SC « Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur » pour la première fois cette année.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 37.298.623 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 393.917 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'Audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de son mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Naninne, le 24 avril 2026.

SINIO SRL
Commissaire
représentée par



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION



BEP 2025



Secrétariat Général

BEP

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2026

Groupe Communes

Monsieur Luc FRERE, Administrateur, **présent**

Madame Julie DUPONT, Administratrice, **présente**

Monsieur Pierre LAMOTTE, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Madame Hélène LEBRUN, Administratrice, **excusée**

Monsieur Pierre RONDIAI, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**

Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**

Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.1 Rapport de rémunération du Comité de rémunération

1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 14.283,67 € non indexé ou : • 29.720,03 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 30.314,23 € brut annuel indexé allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	30.215,24 € brut annuel, soit : • 2.476,67 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 2.526,19 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou : • 260,09 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 265,29 € indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	• 246,11 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 251,03 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou : • 260,09 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 265,29 € indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	• 246,11 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 251,03 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Par réunion avec un maximum de 3/an

**indexation 2% mars 2025

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée générale du 16 décembre 2025 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017).

Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4290 € du kilomètre ;

Pour la période du 1er avril 2025 au 30 juin 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4320 € du kilomètre ;

Pour la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4309 € par kilomètre ;

Pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4312 € par kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. **Politique globale de rémunération :**

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans la « Partie II. Modalités et éléments de rémunération » du Statut Général du personnel BEP qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

1. Echelles non-cadre :

- 1 échelle d'ouvrier ;
- 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
- 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).

2. Echelles de cadre :

- 3 échelles de cadre ;
- 3 échelles de chef (fe) de service ;
- 2 échelles de directeur (trice) ;
- 1 échelle de direction générale adjointe (pas encore attribuée à un agent)
- 1 échelle de direction générale.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées dans la « Partie III : Systèmes d'évolution pécuniaire et primes annuelles uniques dans le cadre de changements de fonction, de promotions, de progression ou d'exercice de fonction supérieure et système de valorisation pour l'externe » du Statut Général du personnel BEP.

Les évolutions salariales :

- Les valorisations salariales dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les collaborateurs sans changement de fonction :
 - L'évolutions salariale possible est :

tme. Prime mensuelle récurrente de maximum 1000€ brut (index au moment de l'octroi) si ces responsabilités sont cadrées par une responsabilité spécifique (ex : fonction d'administrateur extérieur, support juridique ou financier d'une organisation tierce...). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assumées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaîtra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par le collaborateur.
 - Les conditions d'octroi sont :

ax. balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales et aux primes est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;

ax . collaborateur doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;

a. doit avoir au moins 1 an d'ancienneté au sein du BEP ;

azqt. entre deux évolutions salariales de ce type est de 2 ans minimum ;

ax. collaborateur doit avoir obtenu 4 appréciations « excellente » ou « très positive » sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Pour les collaborateurs rentrant dans les conditions d'octroi et dans le cadre des balises budgétaires fixées, l'identification des collaborateurs pouvant en bénéficier est établie sur base des critères suivants :

- Nouvelles responsabilités financières : hauteur du budget géré par le collaborateur,
- Complexité des allocations budgétaires et diversité des sources de financement ;
- Nouvelles responsabilités juridiques : risques encourus en termes de responsabilités par le collaborateur,
- Nombre de dossiers gérés avec des risques juridiques élevés pour le compte du BEP ou d'une structure tierce ;
- Nouvelles responsabilités managériales : nombre de collaborateurs à gérer ;
- Missions, projets, dossiers à réaliser par l'équipe ;
- Développement des compétences des collaborateurs en lien avec les enjeux futurs ;
- Nouvelles responsabilités dans des projets : nombre et amplitude des projets menés par le collaborateur ;
- Être à l'initiative de projets novateurs, participant activement à l'opérationnalisation de la stratégie de développement du BEP.

Ces octrois sont décidés par le Conseil d'administration du BEP sur base d'une objectivation de l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus sur base d'une analyse effectuée par les Ressources Humaines, la/les direction(s) concernée(s) et la Direction Générale.

- Valorisations salariales dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme

Les évolutions salariales possibles dans ce cadre sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles et/ou de bonification barémique.

- Les conditions d'octroi sont :

Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales et aux primes est défini et approuvé par le Conseil d'administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;

Le collaborateur doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;

Il doit avoir au moins 1 an d'ancienneté au sein du BEP ;

L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 2 ans minimum ;

Le collaborateur doit avoir obtenu 4 appréciations « excellente » ou « très positive » sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Pour les collaborateurs rentrant dans les conditions d'octroi et dans le cadre des balises budgétaires fixées, l'identification des collaborateurs pouvant en bénéficier est établie sur base des critères suivants :

- Variété et complexité des projets/missions/dossiers dans contextes plus compliqués et incertains
- Connaissances spécifiques avancées avec une maîtrise complète des outils et techniques ;
- Résolution de problèmes complexes sans assistance ;
- Implication dans la formation et l'accompagnement des collègues moins expérimentés avec un partage de compétences et d'expertise ;
- Influence significative sur la stratégie du BEP et capacité de décision/résolution de problèmes de façon autonome ;
- Engagement dans une logique d'apprentissage continu en vue de préparer les enjeux actuels et futurs du BEP.

Ces octrois sont décidés par le Conseil d'administration du BEP sur base d'une objectivation de l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus sur base d'une analyse effectuée par les Ressources Humaines, les Directions et la Direction Générale.

- Apport spécifique pendant l'année écoulée

L'évolution salariale dans ce cadre est l'octroi d'une prime annuelle brute de 700€ pour les collaborateurs rattachés à une échelle non- cadre et d'une prime annuelle brute de 1000€ pour les collaborateurs rattachés à une échelle de cadre ou plus.

Les conditions d'octroi sont :

Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales et aux primes est défini et approuvé par le Conseil d'administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations

Le collaborateur doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;

Il doit avoir au moins 1 an d'ancienneté au sein du BEP ;

Le collaborateur doit avoir obtenu au moins 3 appréciations « excellente » ou « très positive » sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Pour les collaborateurs rentrant dans les conditions d'octroi et dans le cadre des balises budgétaires fixées, l'identification des collaborateurs pouvant en bénéficier est établie sur base des critères suivants : Pendant l'année écoulée :

Le collaborateur doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou

Le collaborateur doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.

Ces octrois sont décidés par le Conseil d'administration du BEP sur base d'une objectivation des critères mentionnés ci-dessus sur base d'une analyse effectuée par les Ressources Humaines, les Directions et la Direction Générale.

- Système de valorisation pour l'externe

Lors de la décision de procéder à un recrutement externe, le Conseil d'administration identifie une catégorie d'échelle qui sera octroyée au candidat recruté.

Par défaut c'est la catégorie de Niveau 1 qui est octroyée. Néanmoins, un niveau d'échelle supérieur peut-être octroyé si le profil du candidat recruté comprend un ou plusieurs des critères définis ci-dessous :

- Qualifications académiques supplémentaires : le candidat possède des diplômes académiques ou certifications supplémentaires par rapport aux exigences minimales du poste ;
- Expérience professionnelle : le candidat justifie d'une expérience significative dans un poste similaire ou dans le secteur concerné de minimum 10 ans de plus par rapport aux exigences minimales du poste faisant de lui un réel expert par rapport au profil initialement attendu ;
- Compétences techniques spécifiques : le candidat maîtrise des compétences techniques rares ou critiques pour l'entreprise qui ne sont pas courantes parmi les autres employés ou candidats potentiels.
- Connaissance approfondie du secteur : Le candidat dispose d'une connaissance approfondie d'un secteur particulier important dans le cadre de sa fonction (connaissances du fonctionnement du monde communal, connaissance de l'environnement entrepreneurial wallon...).

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Primes trimestrielles

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité ;
- 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

Allocation de programmation sociale

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 937,56€ en 2025 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 214,4223 € et un maximum de 428,4923 € (montants 2025 publiés au MB).

Pécules de vacances

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

Frais de transport domicile-lieu de travail

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

Pour le collaborateur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 100% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail, à concurrence du taux légal (montant 2025 = 0,36 €/km).

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

Frais de déplacements effectués en Belgique

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux forfaits prévus par l'ONSS.

Frais de déplacements effectués à l'étranger

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 35 €/jour.

Chèques Repas et éco-chèques

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8 € par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 250 € / année.

Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- Une assurance hospitalisation.

Dispositions salariales particulières

Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 2 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Allocation de garde

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- Indemnité par semaine de garde de 262,22 € brut (janvier 2025) et de 267,46 € brut (mars 2025) ;
- Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

14 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

16 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

Mise à disposition d'un véhicule de société

De par les spécificités de leur fonction, peuvent prétendre à un véhicule de société :

- La Direction Générale,
- La Direction Générale Adjointe (fonction non attribuée actuellement),
- Les Directions (véhicules attribués entre août et décembre 2025),
- Le conseiller en prévention Niveau 1.

Tous les nouveaux véhicules sont obligatoirement 100% électriques.

Il existe 3 catégories de véhicules :

Catégorie 1 : Direction Générale avec budget mensuel/leasing de maximum 1.000€ TVA non déductible comprise

Catégorie 2 : Directions avec un budget mensuel/leasing de maximum 900€ TVA non déductible comprise

Catégorie 3 : Conseiller en prévention Niveau 1 avec un budget mensuel/leasing de maximum 700€ TVA non déductible comprise

Ces montants pourront être revus en fonction de l'évolution globale des prix des véhicules.

Une série de véhicules au budget prédéfini seront identifiés pour chaque catégorie. Les collaborateurs concernés auront le choix parmi ces véhicules.

Le BEP mettra à disposition des bornes de rechargement sur ses deux sites principaux où les véhicules seront prioritairement rechargés et remboursera le chargement à domicile des véhicules mis à disposition sur base de la consommation réelle et du coût au KW/heure défini par la Creg.

Le collaborateur qui bénéficie d'un véhicule de société, peut l'utiliser pour ses kilomètres privés et les déplacements entre le lieu de travail et le domicile. Le collaborateur jouit d'un avantage de toute nature. Cet avantage est actuellement évalué en fonction du type de carburant du véhicule, du taux d'émission CO2 de ce dernier et sa valeur catalogue

Intervention forfaitaire frais propres à l'employeur – Connexion Internet

Les collaborateurs du BEP qui pratiquent le télétravail de manière régulière bénéficient d'un montant forfaitaire de 20€/mois pour utilisation de leur connexion internet privée à des fins professionnelles. Dès lors, sont exclus de ce système de remboursement, les collaborateurs n'effectuant jamais de prestations à domicile et les collaborateurs dont l'abonnement ADSL est pris en charge par le BEP constituant un avantage de toute nature.

Cet octroi a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Depuis juillet 2022, une indemnité forfaitaire de bureau pour un montant de 20 €/mois indexable est octroyée aux collaborateurs qui pratiquent de manière régulière le télétravail. Vu que cette indemnité est indexée, cette indemnité est portée à 22,08 € / mois à partir de janvier 2025 et à 22,52 € / mois à partir de mars 2025.

L'octroi de cette indemnité forfaitaire de bureau a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales en avril 2022, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

3. **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

<i>Fonction</i>	<i>Rémunération annuelle brute</i>	<i>Détail de la rémunération annuelle brute</i>	
Directeur général (N1)	265 012,88 €	209 979,24 €	Rémunération brute annuelle
		1 794,04 €	Avantages de toute nature
		27 325,45 €	ONSS Individuel
		184 447,83 €	Rémunération annuelle imposable
		1 975,31 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		51 264,29 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs
Directrice du secrétariat général	151 420,43 €	134 505,89 €	Rémunération brute annuelle
		475,09 €	Avantages de toute nature
		17 495,17 €	ONSS Individuel
		117 010,72 €	Rémunération annuelle imposable
		3 045,50 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		13 393,95 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur Finances et Comptabilité	163 096,72 €	137 351,18 €	Rémunération brute annuelle
		186,58 €	Avantages de toute nature
		17 866,41 €	ONSS Individuel
		119 484,77 €	Rémunération annuelle imposable
		3 446,92 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		22 112,04 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur informatique	161 245,06 €	131 340,53 €	Rémunération brute annuelle
		733,87 €	Avantages de toute nature
		17 084,65 €	ONSS Individuel
		114 255,88 €	Rémunération annuelle imposable
		2 780,24 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		26 390,42 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directrice du Département Développement Economique (Prestations 4/5 ^{ème} toute l'année 2025)	108 293,87 €	95 351,49 €	Rémunération brute annuelle
		321,96 €	Avantages de toute nature
		12 405,19 €	ONSS Individuel
		82 946,30 €	Rémunération annuelle imposable
		3 159,28 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		9 461,14 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur du Département Territorial	143 716,54 €	128 715,67 €	Rémunération brute annuelle
		474,93 €	Avantages de toute nature
		16 741,85 €	ONSS Individuel
		111 973,82 €	Rémunération annuelle imposable
		2 430,79 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 095,15 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice du Département Environnement	160 246,93 €	139 440,66 €	Rémunération brute annuelle
		476,04 €	Avantages de toute nature
		18 136,88 €	ONSS Individuel
		121 303,78 €	Rémunération annuelle imposable
		3 054,45 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		17 275,78 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux	147 440,49 €	130 777,32 €	Rémunération brute annuelle
		723,83 €	Avantages de toute nature
		17 011,13 €	ONSS Individuel
		113 766,19 €	Rémunération annuelle imposable
		2 302,87 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		13 636,47 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	1 300 472,92 €		

Pour rappel, l'annexe du Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 319 088,03 € indexé.

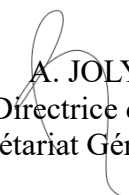
4. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des mandats et aux fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunérations ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Expansion Economique et de l'annexer au rapport de gestion conformément à l'article L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire d'instances
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0219802592
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Bureau Economique de la Province de Namur
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	13
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit	2
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L5311-1, § 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur qui assiste à plusieurs réunions tenues le même jour ne peut percevoir qu'un seul jeton de présence.

En vertu de l'article L5311-1, § 11, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le nombre de réunions donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence pour un Conseil d'administration est limité à douze par année civile.

En date du 17 juin 2025, deux réunions du Conseil d'administration se sont tenues, dont l'une faisait suite à l'Assemblée générale et avait pour objet la désignation du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration (13ième réunion de l'année). Conformément aux dispositions précitées, un seul jeton de présence a été octroyé.

Période allant du 1^{er} janvier au 17 juin 2025 :

Montant du jeton de présence indexé : 246,11 €

Mars 2025 : +2 % : 251.03 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Allard Arnaud	15058,1€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ <u>Cœur de Condroz</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Trans&Wall</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Fin de tous les mandats à la date du 17/06/2025
Vice-président	Jacquez Pascal	1496,34€	268,65€	Jeton de présence	-	100%	-
	Bwandinga Tessa	1496,34€	25,83€	Jeton de présence	-	100%	-
	Collet France	1250,23€	129,24€	Jeton de présence	-	83%	-
	Demanet Nathalie	1245,31€	180,70€	Jeton de présence	-	83%	-
	Doumont Hugues	1245,31€	133,54€	Jeton de présence	-	83%	-
	Frère Luc	1496,34€	77,49€	Jeton de présence	-	100%	-
	Hainaut Betty	1496,34€	56,58€	Jeton de présence	-	100%	-
	le Bussy Gauthier	1496,34€	0€	Jeton de présence	-	100%	-
	Lebrun Hélène	1496,34€	193,74€	Jeton de présence	-	100%	-
	Leclercq Cédric	1250,23€	224,03€	Jeton de présence	-	83%	-
	Mont Marina	1496,34€	330,63€	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	1250,23€	189,56€	Jeton de présence	-	83%	-
	Paulet Arnaud	1496,34€	154,98€	Jeton de présence	-	100%	-
	Rondiat Pierre	1496,34€	129,15€	Jeton de présence	-	100%	-
	Targez Pauline	1250,23€	86,16€	Jeton de présence	-	83%	-
	Thoron Stéphanie	0€	0€	Jeton de présence	-	0%	-
	Tillieux Eliane	748,17€	6,46€	Jeton de présence	-	50%	-
	Tory Khalid	1496,34€	51,66€	Jeton de présence	-	100%	-
	Van Espen Jean-Marc	1496,34€	20,67€	Jeton de présence	-	100%	-
Comité d'audit	Collet France	251,03€	25,92€	Jeton de présence	-	100%	-
	Demanet Nathalie	251,03€	36,29€	Jeton de présence	-	100%	-
	Lebrun Hélène	0€	0€	Jeton de présence	-	0%	-
	Naomé Lionel	251,03€	38,02€	Jeton de présence	-	100%	-
	Tory Khalid	251,03€	8,64€	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Collet France	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Demanet Nathalie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lebrun Hélène	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Tory Khalid	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	40.761,67 €	2.367.94 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1^{er} janvier au 17 juin 2025

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	21/01	18/02	25/03	15/04	20/05	17/06
Président : ALLARD Arnaud	V	V	V	V	V	V
Vice président : JACQUIEZ Pascal	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
BWANDIGA Tessa	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
COLLET France	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DEMANET Nathalie	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €
DOUMONT Hugues	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €
FRERE Luc	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
HAINAUT Betty	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
le BUSSY Gauthier	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LEBRUN Hélène	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LECLERCQ Cédric	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
MONT Mariane	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
NAOME Lionel	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
PAULET Arnaud	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
RONDIAT Pierre	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
TARGEZ Pauline	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
THORON Stéphanie	E	E	E	E	E	E
TILLIEUX Eliane	V + €	E	V + €	E	E	V + €
TORY Khalid	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
VAN ESPEN Jean-Marc	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
83% - 5/6	5	6	83%
83% - 5/6	5	6	83%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
100% - 6/6	6	6	100%
83% - 5/6	5	6	83%
0% - 0/6	0	6	0%
50% - 3/6	3	6	50%
100% - 6/6	6	6	100%
100% - 6/6	6	6	100%

Comité d'audit	8/04
COLLET France	V + €
DEMANET Nathalie	V + €
LEBRUN Hélène	E
NAOME Lionel	V + €
TORY Khalid	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	25/03
COLLET France	V
DEMANET Nathalie	V
LEBRUN Hélène	V
NAOME Lionel	V
TORY Khalid	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Période allant du 17 juin 31 décembre 2025 :

Montant du jeton de présence indexé : 251,03 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Allard Arnaud	15157,14€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ <u>Cœur de Condroz</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Trans&Wall</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Début de tous les mandats à la date du 17/06/2025
Vice-président	Jacquiez Pascal	1004,12€	179,27€	Jeton de présence	-	71%	-
	Barzin Anne	1004,12€	41,37€	Jeton de présence	-	71%	-
	Bazelaire Charlotte	502,06€	3,62€	Jeton de présence	-	29%	-
	Bertrand Etienne	502,06€	42,22€	Jeton de présence	-	43%	-
	Collet France	1255,15€	293,12€	Jeton de présence	-	71%	-
	Demanet Nathalie	1004,12€	153,43€	Jeton de présence	-	71%	-
	Dessambre Pauline	1255,15€	32,33€	Jeton de présence	-	86%	-
	Dupont Julie	1004,12 €	65,52€	Jeton de présence	-	71%	-
	Frère Luc	1506,18€	77,61€	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	1255,15€	93,1€	Jeton de présence	-	86%	-
	Lamotte Pierre	1255,15€	310,37€	Jeton de présence	-	86%	-
	Lebrun Hélène	1506,18€	193,95€	Jeton de présence	-	100%	-
	Leclercq Cédric	1506,18€	268,95€	Jeton de présence	-	100%	-
	Lecomte Valérie	1506,18€	232,77€	Jeton de présence	-	100%	-
	Mont Marina	1506,18€	331,05€	Jeton de présence	-	86%	-
	Rondiat Pierre	1255,15€	107,78€	Jeton de présence	-	86%	-
	Tillieux Eliane	1506,18€	12,93€	Jeton de présence	-	100%	-
	Tory Khalid	1255,15 €	43,1€	Jeton de présence	-	86%	-
	Van Espen Jean-Marc	1506,18€	25,86€	Jeton de présence	-	100%	-
Comité d'audit	Dupont Julie	251,03€	16,39€	Jeton de présence	-	100%	-
	Frère Luc	251,03€	12,94€	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	251,03€	0€	Jeton de présence	-	100%	-
	Lebrun Hélène	251,03€	34,50€	Jeton de présence	-	100%	-
	Rondiat Pierre	251,03€	21,56€	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Dupont Julie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Frère Luc	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lamotte Pierre	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Lebrun Hélène	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Rondiat Pierre	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	39.507,05 €	2.593,74 €	-	-	-	-

Annexe n°1 bis : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	17/06	15/07	26/08	16/09	14/10	18/11	16/12	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : ALLARD Arnaud	V	V	V	V	V	V	V	100% - 7/7	7	7	100%
Vice-président : JACQUIEZ Pascal	V	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	71% - 5/7	5	7	71%
BARZIN Anne	V	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	71% - 5/7	5	7	71%
BAZELAIRE Charlotte	E	V + €	V + €	E	E	E	E	29% - 2/7	2	7	29%
BERTRAND Etienne	V	V + €	E	V + €	E	E	E	43% - 3/7	3	7	43%
COLLET France	E	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	71% - 5/7	5	7	71%
DEMANET Nathalie	V	V + €	V + €	V + €	E	E	V + €	71% - 5/7	5	7	71%
DESSAMBRE Pauline	V	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	86% - 6/7	6	7	86%
DUPONT Julie	V	E	V + €	V + €	V + €	V + €	E	71% - 5/7	5	7	71%
FRERE Luc	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 7/7	7	7	100%
GODA Alain	V	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	86% - 6/7	6	7	86%
LAMOTTE Pierre	V	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	86% - 6/7	6	7	86%
LEBRUN Hélène	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 7/7	7	7	100%
LECLERCQ Cédric	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 7/7	7	7	100%
LECOMTE Valérie	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 7/7	7	7	100%
MONT Marina	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	86% - 6/7	6	7	86%
RONDIAT Pierre	V	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	86% - 6/7	6	7	86%
TILLIEUX Eliane	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 7/7	7	7	100%
TORY Khalid	V	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	86% - 6/7	6	7	86%
VAN ESPEN Jean-Marc	V	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 7/7	7	7	100%

Comité d'audit	7/10
DUPONT Julie	V + €
FRERE Luc	V + €
GODA Alain	V + €
LEBRUN Hélène	V + €
RONDIAT Pierre	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	7/10
DUPONT Julie	V
FRERE Luc	V
LAMOTTE Pierre	V
LEBRUN Hélène	V
RONDIAT Pierre	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

- **Période allant du 1^{er} et janvier au 17 juin 2025 :**

Président : Arnaud Allard		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	2476,67€	100 %
Février	2476,67€	100 %
Mars	2526,19€	100 %
Avril	2526,19€	100 %
Mai	2526,19€	100 %
Juin	2526,19€	100 %

- **Période allant du 17 juin au 31 décembre 2025 :**

Président : Arnaud Allard		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Juillet	2526,19€	100 %
Août	2526,19€	100 %
Septembre	2526,19€	100 %
Octobre	2526,19€	100 %
Novembre	2526,19€	100 %
Décembre	2526,19€	100 %

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Type d'assurance octroyé (conditions de celle-ci identiquement applicables à l'ensemble du personnel :

- Assurance groupe (but à atteindre) ;
- Assurance hospitalisation (contribution définie).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui ;
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Contributions définies ;
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui pour les membres de la fonction dirigeante actuel et futurs ;
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 51.264,29€.

<i>Fonction</i>	<i>Rémunération annuelle brute</i>	<i>Détail de la rémunération annuelle brute</i>	
Directeur général (N1)	265 012,88 €	209 979,24 €	Rémunération brute annuelle
		1 794,04 €	Avantages de toute nature
		27 325,45 €	ONSS Individuel
		184 447,83 €	Rémunération annuelle imposable
		1 975,31 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		51 264,29 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs
Directrice du secrétariat général	151 420,43 €	134 505,89 €	Rémunération brute annuelle
		475,09 €	Avantages de toute nature
		17 495,17 €	ONSS Individuel
		117 010,72 €	Rémunération annuelle imposable
		3 045,50 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		13 393,95 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directeur Finances et Comptabilité	163 096,72 €	137 351,18 €	Rémunération brute annuelle
		186,58 €	Avantages de toute nature
		17 866,41 €	ONSS Individuel
		119 484,77 €	Rémunération annuelle imposable
		3 446,92 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		22 112,04 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur informatique	161 245,06 €	131 340,53 €	Rémunération brute annuelle
		733,87 €	Avantages de toute nature
		17 084,65 €	ONSS Individuel
		114 255,88 €	Rémunération annuelle imposable
		2 780,24 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		26 390,42 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directrice du Département Développement Economique (Prestations 4/5 ^{ème} toute l'année 2025)	108 293,87 €	95 351,49 €	Rémunération brute annuelle
		321,96 €	Avantages de toute nature
		12 405,19 €	ONSS Individuel
		82 946,30 €	Rémunération annuelle imposable
		3 159,28 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		9 461,14 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directeur du Département Territorial	143 716,54 €	128 715,67 €	Rémunération brute annuelle
		474,93 €	Avantages de toute nature
		16 741,85 €	ONSS Individuel
		111 973,82 €	Rémunération annuelle imposable
		2 430,79 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 095,15 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

Directrice du Département Environnement	160 246,93 €	139 440,66 €	Rémunération brute annuelle
		476,04 €	Avantages de toute nature
		18 136,88 €	ONSS Individuel
		121 303,78 €	Rémunération annuelle imposable
		3 054,45 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		17 275,78 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux	147 440,49 €	130 777,32 €	Rémunération brute annuelle
		723,83 €	Avantages de toute nature
		17 011,13 €	ONSS Individuel
		113 766,19 €	Rémunération annuelle imposable
		2 302,87 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		13 636,47 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	1 300 472,92 €		

Conformément à l'article L 6411-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2025. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2025 :

Agrobiotech

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité stratégique	Non

Communauté d'énergie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ¹	Président du BEP	Oui	Conseil d'administration	Non
Degueldre Renaud ²	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration	Non
Cipolat Fabrizio ³	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

Cœur de Condroz

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ⁴	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ⁵	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio ⁶	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

EBN Wallonia (WABAN)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non

¹ Début de mandat le 8/09/2025

² Début de mandat le 8/09/2025

³ Début de mandat le 8/09/2025

⁴ Fin et début de mandat le 17/06/2025

⁵ Fin et début de mandat le 17/06/2025

⁶ Fin et début de mandat le 17/06/2025

INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ⁷	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ⁸	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio ⁹	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy ¹⁰	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ¹¹	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ¹²	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent ¹³	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Namur Invest

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique	-	Conseil d'administration	Non

NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ¹⁴	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ¹⁵	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Joly Amélie ¹⁶	Directrice du Secrétariat Général	Oui	-	Non
Bertrand Ingrid ¹⁷	Cheffe de service communication	Oui	Conseil d'administration	Non
Bonmariage Stéphanie ¹⁸	Cheffe de service au Département Développement Economique	Oui	-	Non

SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Marot Delphine	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

⁷ Fin et début de mandat le 17/06/2025

⁸ Fin et début de mandat le 17/06/2025

⁹ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹⁰ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹¹ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹² Fin et début de mandat le 15/07/2025

¹³ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹⁴ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹⁵ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹⁶ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹⁷ Fin et début de mandat le 17/06/2025

¹⁸ Fin et début de mandat le 17/06/2025

Trans&Wall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ¹⁹	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ²⁰	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration - Observateur	Non
Joly Amélie ²¹	Directrice du Secrétariat Général	Oui	-	Non

Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général	Non	Commission IC	Non

Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Allard Arnaud ²²	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ²³	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio ²⁴	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Oui	Comité d'engagement Comité de Pilotage	Non Non

¹⁹ Fin et début de mandat le 17/06/2025

²⁰ Fin et début de mandat le 17/06/2025

²¹ Fin et début de mandat le 17/06/2025

²² Fin et début de mandat le 17/06/2025

²³ Fin et début de mandat le 17/06/2025

²⁴ Fin et début de mandat le 17/06/2025



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

